

Mode d'emploi des lettres demandant le **retrait** après pose du Linky

Proposée par <http://www.santepublique-editions.fr/alerte-linky-montreuil.html>

25 avril 2017

Vous pouvez utiliser ces modèles, que vous soyez propriétaire ou locataire, dans le privé ou dans un logement social. Le principe est le suivant :

Dans un premier temps, il y a deux lettres à compléter et à envoyer en recommandé, le même jour :

- la première, de 6 pages, est adressée à ENEDIS, à l'attention de Philippe Monloubou ;
- la deuxième, d'1 page, est adressée à la CNIL, à l'attention d'Isabelle FALQUE-PIERROTIN.

Il faut également envoyer une copie de ces deux lettres, en recommandé, à Patrice Bessac, maire de Montreuil.

Dans un deuxième temps, si après 30 jours le compteur Linky n'a pas été retiré, il faudra envoyer la deuxième lettre à la CNIL (intitulée : Dépôt de plainte), en y joignant la copie de l'intégralité du premier envoi.

(Nous vous recommandons d'imprimer et photocopier en recto-verso la lettre à ENEDIS pour réduire les frais d'envoi : la lettre de 6 pages = 3 feuilles = 20 grammes. Si vous ne pouvez pas faire facilement des photocopies, il faut imprimer la lettre à ENEDIS de 6 pages en 5 exemplaires et chacune des lettres à la CNIL d'une page en 4 exemplaires, puis compléter à la main chaque impression.)

Voici comment procéder :

A. Si vous n'en avez pas déjà, vous passez à la poste chercher quatre bordereaux jaunes d'envoi de lettre recommandée avec accusé de réception.

B. Mentions 1. et 2. suivantes à ajouter sur la lettre ENEDIS et sur la première lettre à la CNIL, qui sont à expédier le même jour :

Page 1 :

1. Vous écrivez vos nom, prénom et adresse, ainsi que la date.
2. Sur votre facture d'électricité, vous relevez les numéros de Point de livraison (PDL), numéro de client et numéro de compte, et vous les recopiez aux emplacement prévus.
(Sur les factures EDF, ces informations figurent en bas du pavé situé à gauche, sur les factures ENGIE, le numéro du Point de livraison est au verso de la première page, en haut à droite).
3. Vous mentionnez la date de la pose du Linky.
4. Vous cochez les cases correspondant aux événements qui se sont produits.

Page 4

5. Si vous avez subi des pannes, vous cochez la case et indiquez, le cas échéant, le montant des dépenses que vous avez engagées. Si vous n'êtes pas concerné, vous barrez le paragraphe.

Page 6

6. Vous réécrivez votre adresse.
7. Vous réécrivez vos noms et prénoms et vous signez.
8. Vous signez également au bas de la première lettre à la CNIL (attention : il faudra attendre 30 jours pour envoyer la seconde lettre à la CNIL).

Vous remplissez ensuite 3 bordereaux postaux jaunes, avec l'adresse des trois destinataires suivants, qui sont mentionnées sur les lettres :

1. Monsieur Philippe Monloubou, SA ENEDIS, 34, place des Corolles, 94200 COURBEVOIE
2. Madame Isabelle FALQUE-PIERROTIN, CNIL, 8, rue Vivienne, 75002 PARIS
3. Monsieur Patrice BESSAC, Maire de Montreuil, 1, place Jean Jaurès, 93100 MONTREUIL

Puis vous complétez, sur ces trois bordereaux, votre propre adresse pour le retour de l'avis de réception.

Vous reportez le numéro du bordereau correspondant à chaque destinataire (ENEDIS et la CNIL) sur chacune de vos deux lettres, à l'emplacement :

« LETTRE RECOMMANDEE

N° »

Ce numéro figure en haut à droite du bordereau jaune. Exemple : 1A 126 140 4676 4.

Sur la lettre à ENEDIS, vous reportez, aux emplacements prévus, le numéro de votre bordereau pour le maire puis le numéro de votre bordereau pour la CNIL.

Sur la lettre à la CNIL, vous reportez également, en haut, le numéro du bordereau pour le maire, et tout en bas, le numéro du bordereau pour ENEDIS.

Vous faites 4 photocopies de la lettre à ENEDIS et 3 photocopies de la lettre à la CNIL.

Puis vous remplissez vos trois enveloppes :

Dans l'enveloppe pour ENEDIS : la lettre originale à ENEDIS.

Dans l'enveloppe pour la CNIL : la lettre originale à la CNIL et, derrière, une copie de la lettre à ENEDIS.

Dans l'enveloppe pour le maire : une copie de la lettre à ENEDIS et, derrière, une copie de la lettre à la CNIL.

Il vous reste trois copies de chaque lettre. Vous agrafez ensemble la lettre à ENEDIS et à lettre à la CNIL.

Vous conservez précieusement deux exemplaires dans votre dossier, dont l'un sera à renvoyer à la CNIL après 30 jours, si le Linky n'est pas enlevé, avec la deuxième lettre à la CNIL.

Pour toute question, vous pouvez venir nous voir au marché Croix de Chavaux le dimanche entre 11h et 12h30, devant la pâtisserie rue de Paris.

Il est impératif de nous prévenir de votre envoi de ces lettres en adressant à :

stoplinkymontreuil@riseup.net un mail intitulé « *J'ai demandé le retrait d'un Linky à Montreuil* », mentionnant votre adresse, si possible votre numéro de téléphone, et la date de votre envoi recommandé ainsi que la date que vous avez mentionnée pour le délai de 30 jours.

Attention !

Il s'agit d'une procédure qui est **en phase de test**, d'où l'importance de prendre contact avec le collectif Stop Linky Montreuil pour que nous puissions regrouper les Montreuillois qui, ayant subi la pose du Linky, souhaitent le faire retirer, et surtout vous avertir des suites à donner.